

10 avril 2019

Proposition du Conseil administratif du 10 avril 2019 en vue du bouclage du crédit de 2 400 000 francs destiné à l'acquisition, au reconditionnement et à l'inventaire du fonds photographique Boissonnas par le Centre d'iconographie genevoise (PR-852 votée le 23 mai 2011) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 99 952,89 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Exposé des motifs

Selon les dispositions de la loi sur l'administration des communes (B 6 05, article 30, alinéa 1, lettre e) et de son règlement d'application (B 6 05.01, articles 60 et 61), cette proposition a pour but de présenter à votre conseil le décompte final du crédit d'investissement PR-852 terminé et de vous soumettre une demande de crédit complémentaire de 99 952,89 francs.

La gestion de ce crédit incombe à la Bibliothèque de Genève du département de la culture et du sport, le Centre d'iconographie genevoise lui étant rattaché.

Le 23 mai 2011, le Conseil municipal votait la proposition de crédit PR-852 d'un montant total de 2 400 000 francs pour l'acquisition du fonds de photographie Boissonnas complétée par des traitements de reconditionnement et d'inventorisation du fonds, auquel s'ajoute l'apport d'un mécénat pour une somme de 100 000 francs.

Ci-après le tableau récapitulatif des coûts présentés et mentionnés dans le décompte de la proposition.

Coût du fonds Boissonnas	2 000 000
Matériel pour le reconditionnement	150 000
Salaire d'un collaborateur pour le reconditionnement	125 000
Salaire d'un collaborateur pour l'inventaire	225 000
Apport d'un sponsor	-100 000
Total	<u>2 400 000</u>

L'acquisition, le traitement et l'inventorisation du fonds sont terminés; un dépassement de 99 905,78 nécessite le vote d'un crédit complémentaire.

Les dépenses sont détaillées ci-après.

Acquisition du fonds Boissonnas	2 000 000,00
Coût d'inventorisation du fonds (salaires)	371 903,80
Frais relatifs aux traitements de reconditionnement	<u>128 049,09</u>
Total dépensé	2 499 952,89

Explication du dépassement

Les dépenses liées à ce crédit sont conformes à la proposition soumise au Conseil municipal le 23 mai 2011, néanmoins un dépassement est enregistré.

En effet, la délibération n'a pas ouvert un crédit d'un montant brut de 2 500 000 francs et net de 2 400 000 francs, recettes déduites. Néanmoins les 100 000 francs ont été comptabilisés en recette d'investissement.

Par conséquent, le dépassement de 99 952,89 francs est entièrement compensé par ce mécénat comme décrit ci-après.

PFI 041.022.10	
OTP I380008101	
Crédit PR-852, voté le 23 mai 2011	2 400 000,00
Total dépensé (selon description des coûts annoncés)	2 499 953,00
Différence brute	99 952,89
Mécénat (enregistré sur compte 5900.010 «Recettes investissement P.A. – dim. dép.» OTP I380008101)	100 000,00
Différence nette	-47,11

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif en vue du bouclage du crédit de 2 400 000 francs destiné à l'acquisition, au reconditionnement et à

l'inventaire du fonds photographique Boissonnas (PR-852 votée le 23 mai 2011) un crédit complémentaire de 99 952,89 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – La dépense complémentaire prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif et amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.